

*L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du mardi 09 décembre 2014,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :*

PREMIERE PARTIE:
CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES
ET AUX CHARGES

A- DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article premier : Evaluation et autorisation de perception des ressources.

I- La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités locales et aux divers organismes habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 2015 conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances.

II- Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2015, à la somme de 2371.182.000.000 de FCFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

III- Les ressources externes du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2015, à la somme de 405.000.000.000 de FCFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

IV- Les ressources totales du budget général sont ainsi prévues à 2776.782.000.000 de FCFA.

B- DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

Article 2 : Evaluation des charges

Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2015, à la somme de 2776.782.000.000 de FCFA conformément aux annexes 3, 4 et 5 de la présente loi.

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES
RESSOURCES ET DES CHARGES

ARTICLE 3 : Equilibre général du Budget

I- Pour l'année 2015, les ressources évaluées dans l'annexe I de la présente loi, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

RESSOURCES	Montant	CHARGES	Montant	SOLDE
I - BUDGET GENERAL				
A - Ressources internes		A- Dépenses sur ressources internes		
Recettes fiscales	1 601 700	Dette publique	598 010	
Recettes non fiscales	78 000	Dépenses de personnel	510 000	
Recettes Exceptionnelles	84 000	Autres dépenses courantes	706 586	
Remboursements Prêts et avances	3 000	Dépenses en capital sur ressources internes	557 186	
Dons budgétaires	35 000			
Emprunts	570 082			
Total ressources internes	2 371 782	Total dépenses sur ressources internes	2 371 782	0
B - Ressources externes		B - Dépenses sur ressources externes		
Tirage Dons et emprunts	405 000	Dépenses en capital sur ressources externes	405 000	
Total B	405 000	Total B	405 000	
TOTAL I= (A + B)	2 776 782	TOTAL I = (A + B)	2 776 782	0
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Recettes	92 250	Dépenses	92 250	0
TOTAL RESSOURCES = (1 + 2)	2 869 032	TOTAL CHARGES = (1 + 2)	2 869 032	0

II. – Pour l'année 2015, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 1010.082. 000. 000 de FCFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

III - Le Président de la République est autorisé à procéder, dans les conditions fixées par décret, à des émissions de titres et à des emprunts à court et moyen terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie.»



DEUXIEME PARTIE :
MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

TITRE PREMIER : MOYENS DES SERVICES**A – BUDGET GENERAL****A-1 DEPENSES COURANTES****ARTICLE 4 : Services votés**

Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances pour l'année 2015, au titre des services votés réévalués des dépenses courantes, est fixé à la somme de

1 743 338 470 000 de FCFA conformément à l'annexe 3 et selon la répartition par titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique	598 010 000 000 francs CFA
- Titre 2 dépenses de personnel	505 414 449 000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	328 078 791 000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	311 835 230 000 francs CFA

ARTICLE 5 : mesures nouvelles

Il est ouvert, pour la loi de finances pour l'année 2014, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses courantes, des crédits d'un montant de 71 257 530 000 FCFA ainsi répartis :

- Titre 2 dépenses de personnel	4 585 551 000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	31 416 145 000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	35 255 834 000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe 4 de la présente loi.

A –2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT**ARTICLE 6 : Dépenses en capital sur ressources internes**

I – Il est ouvert pour l'année 2015, au titre des dépenses en capital du budget général, les crédits de paiement d'un montant de 557.186.000.000 de FCFA ainsi répartis :

- Titre 5: Investissement exécutés par l'Etat	191 731 405 000 francs CFA
- Titre 6: Tranfert en capital	365 454 595 000 francs CFA

II – Il est ouvert pour la loi de finances 2015, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programmes d'un montant de 5.413.345.000.000 de FCFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe 5 jointe à la présente loi.

ARTICLE 7 : Dépenses en capital sur ressources externes

I Les prévisions de tirage (emprunts et subventions), pour la loi de finances pour l'année 2015, affectées à des dépenses en capital sur ressources extérieures, sont évaluées à 405.000.000.000 de FCFA ainsi réparties :

- Emprunt	211 000 000 000 francs CFA
- Subvention	194 000 000 000 francs CFA

II Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués à 4.497.984.000.000 FCFA ainsi répartis :

- Emprunt	3 036 756 000 000 francs CFA
- Subvention	1 461 228 000 000 francs CFA

Ces prévisions de tirage (PT) et financements acquis (FA) sont repris conformément à l'annexe 5 jointe à la présente loi.

B –COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

B-1 – COMPTES D’AFFECTATION SPECIALE

ARTICLE 8 :

I.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances pour l'année 2015 sont évaluées à 69.650.000.000 de FCFA.

II – Les plafonds applicables aux comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances pour l'année 2015, s'élèvent à 69.650.000.000 de FCFA.

III – Est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- Caisse d'encouragement à la pêche et industries annexes ;
- Frais de contrôle des sociétés à participation publique.

ARTICLE 9 : Autorisation de report

Les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2015, ne seront pas reportés à l'exception du solde créditeur du compte « Fonds national de Retraite.

B-2 – COMPTES DE COMMERCE

ARTICLE 10 :

I.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes de commerce pour la loi de finances pour l'année 2015 sont évaluées à 150.000.000 de FCFA.

II – Les plafonds de crédits applicables aux comptes de commerce, pour la loi de finances pour l'année 2015, s'élèvent à 150.000.000 de FCFA.

III- Il est prévu, pour le compte de commerce « Opérations à caractère industrielle et commerciale des armées», un découvert fixé à un montant de 50 000 000 de FCFA.

B-3 – COMPTES DE PRETS.**ARTICLE 11:**

I – Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes de prêts, pour la loi de finances 2015, sont évaluées à 17.650.000.000 de FCFA.

II – Les plafonds de crédits applicables aux comptes de prêts, pour la loi de finances 2015, s'élèvent à 17.650.000.000 de FCFA ».

B-4 – COMPTES D'AVANCES.**ARTICLE 12:**

I – Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'avances sont évaluées à 800.000.000 de FCFA.

II – Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances, pour la loi de finances 2015, s'élèvent à 800.000.000 de FCFA. »

B-5- Affectations comptables**ARTICLE 13:**

Compte tenu des dispositions des articles 8 à 12, les prévisions de recettes pour l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 92.250.000.000 de FCFA comme indiqué à l'annexe 2 jointe à la présente loi.

Les charges des comptes spéciaux du Trésor pour la loi de finances pour l'année 2015 sont évaluées à la somme de 92.250.000.000 de FCFA. »

TITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES**ARTICLE 14 : Taxes parafiscales**

La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe 6, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2015.

ARTICLE 15 : Crédits évaluatifs

Aux termes de l'article 11 de la loi organique relative aux lois de finances, la liste des chapitres ou comptes spéciaux du Trésor dotés de crédits évaluatifs est donnée en annexe 7.

ARTICLE 16: Respect des règles organisant les dépenses publiques

Tout acte de dépenses qui engage les finances de l'Etat est subordonné à l'engagement préalable et à l'existence d'une couverture financière suffisante, dans le respect des règles organisant les dépenses publiques.

Les modalités d'application des dispositions de cet alinéa, notamment le contenu de la notion de couverture financière et les conditions d'approbation des marchés publics, sont précisées par instruction du Ministre chargé des Finances.

L'agent de l'Etat, qui viole ces dispositions, est puni des peines applicables par la Cour des comptes, sans préjudice d'autres sanctions administratives prévues par la réglementation.

Par dérogation à l'alinéa 2 de l'article 17 du Code des Obligations de l'Administration, la personne qui conclut et exécute un contrat avec l'Administration sans s'assurer de l'existence de couverture financière suffisante, par la délivrance d'une attestation à cet effet, ou qui effectue des prestations pour le compte de l'Etat en violation manifeste des règles organisant les dépenses publiques, ne pourra obtenir le paiement de l'intégralité de sa créance.

De même, lorsque des prestations ont été fournies à l'Administration en l'absence d'un marché public régulier, alors que l'application du Code des Marchés publics était requise, l'indemnité prévue à l'article 45 du Code des Obligations de l'Administration ne devra pas couvrir la totalité de la créance réclamée à titre de contrepartie.

ARTICLE 17: autorisation de régulation des dépenses

Le Président de la République est autorisé à opérer, par décret, des abattements sur les dotations applicables aux divers chapitres de crédits de fonctionnement et de dépenses en capital.

ARTICLE 18 : Centralisation des transferts dans le compte unique du Trésor

Les subventions, dons et autres concours financiers alloués par l'Etat aux établissements publics, agences et autres entités publiques similaires ou assimilés sont versés dans des comptes de dépôt ouverts au Trésor.

La mobilisation des fonds, soit pour payer directement des tiers, soit pour alimenter des comptes ouverts au nom des dites entités dans les banques, est faite selon un planning arrêté en accord avec le Trésor.

ARTICLE 19 : Institution d'une contribution spéciale sur les produits des mines et carrières (CSMC)

Il est institué au profit du budget de l'Etat une Contribution Spéciale sur les Produits des Mines et Carrières (CSMC).

Cette contribution s'applique aux livraisons sur le marché intérieur, aux importations et aux exportations de substances minérales et fossiles visées à l'article 4 du Code minier et au ciment.

Sont exonérés de la CSMC :

- *Les produits des mines et carrières lorsqu'ils sont utilisés dans la production de biens soumis à cette même contribution ;*
- *les exportations de ciment.*

La base imposable est déterminée :

- *à la vente, par le prix de cession des produits livrés tous frais et taxes compris, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la CSMC elle-même ;*
- *à l'importation, par la valeur en douane augmentée de tous les droits et taxes liquidés par la Douane, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la CSMC elle-même ;*
- *dans tous les autres cas, par la valeur normale des produits tous frais et taxes compris, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la CSMC elle-même.*

Le fait générateur de la CSMC est constitué :

- *pour les substances extraites ou produites au Sénégal, par la première cession effectuée à titre onéreux ou à titre gratuit ou par la livraison à soi-même pour la consommation personnelle ;*
- *pour les substances importées, par la mise à la consommation matérielle ou juridique sur le territoire du Sénégal.*
- *pour l'or, le taux de la contribution spéciale est fixé comme suit :*
 - *4% pour l'année 2014 ;*
 - *3% pour l'année 2015 ;*
 - *2% à partir de l'année 2016.*

- Pour les autres produits, le taux de la contribution est fixé à 3%.

Les règles relatives à la liquidation, au recouvrement et au contentieux en matière de Taxe sur la valeur ajoutée s'appliquent à la CSMC.»

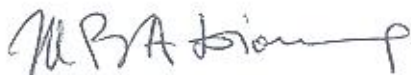
La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le **16 décembre 2014**



Macky SALL

Par le Président de la République
Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE



ANNEXE 1

Prévisions des recettes du Budget général

En milliers de FCFA

NOMENCLATURE ET NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS LFI 2014	REALISATIONS AU 31 AOÛT 2014	PREVISIONS LFI 2015	ECARTS: LFI 2014/2015	TAUX ECART
ARTICLE 71- RECETTES FISCALES					
Paragraphe 0711 - Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	171 200 000	160 100 000	187 500 000	16 300 000	9,52%
Paragraphe 0712 - impôts sur les salaires et autres rémunérations	266 100 000	153 100 000	274 000 000	7 900 000	2,97%
Paragraphe 0713 - Impôts sur le patrimoine (droit d'enregistrement)	21 600 000	18 400 000	24 600 000	3 000 000	13,89%
Paragraphe 0714 - Autres impôts directs (dont CGU)	1 000 000	100 000	600 000	-400 000	
TOTAL IMPOTS DIRECTS	459 900 000	331 700 000	486 700 000	26 800 000	5,83%
Paragraphe 0715 - Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	805 100 000	461 900 000	801 700 000	-3 400 000	-0,42%
Paragraphe 0716 - Droits de timbre et d'enregistrement	37 200 000	18 200 000	37 300 000	100 000	0,27%
Paragraphe 0717 - Droits et taxes à l'importation	236 400 000	134 900 000	242 800 000	6 400 000	2,71%
Paragraphe 0719 - Autres recettes fiscales****	22 400 000	37 500 000	33 200 000	10 800 000	48,21%
TOTAL IMPOTS INDIRECTS	1 101 100 000	652 500 000	1 115 000 000	13 900 000	1,26%
071 - TOTAL RECETTES FISCALES	1 561 000 000	984 200 000	1 601 700 000	40 700 000	2,61%
ARTICLE 72 - RECETTES NON FISCALES					
Paragraphe 0721 - Revenu de l'Entreprise et du Domaine	13 000 000	15 400 000	17 000 000	4 000 000	30,77%
Paragraphe 0722 - Droits et frais administratifs	100 000	200 000	100 000	0	0,00%
Paragraphe 0723 - Amendes et Condamnations pécuniaires	100 000	0	100 000	0	0,00%
Paragraphe 0724 - Produits financiers	56 800 000	32 900 000	51 900 000	-4 900 000	-8,63%
Paragraphe 0729 - Autres recettes non fiscales	2 000 000	300 000	8 900 000	6 900 000	345,00%
072 - TOTAL RECETTES NON FISCALES	72 000 000	48 800 000	78 000 000	6 000 000	8,33%
TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES	1 633 000 000	1 033 000 000	1 679 700 000	46 700 000	2,86%
074 - DONS PROGRAMMES	42 000 000	24 400 000	35 000 000	-7 000 000	-16,67%
076 - RECETTES EXCEPTIONNELLES***	59 000 000	33 500 000	84 000 000	25 000 000	42,37%
729 - REMBOURSEMENT DE PRÊTS ET AVANCES (PRETS RETROCEDES)	3 000 000	0	3 000 000	0	0,00%
014 - EMISSIONS DE BONS DU TRESOR A PLUS D'UN AN	136 390 000	105 000 000	170 613 000	34 223 000	25,09%
016 - EMPRUNTS PROGRAMMES	50 000 000	0	38 000 000	-12 000 000	-24,00%
017 AUTRES EMPRUNTS****	358 020 000	303 000 000	361 469 000	3 449 000	0,96%
Total emprunts	544 410 000	408 000 000	570 082 000	25 672 000	4,72%
TOTAL ARTICLES 74, 76, 729, 14, 16 et 17	648 410 000	465 900 000	692 082 000	43 672 000	6,74%



TOTAL RESSOURCES INTERNES (ARTICLES 71 - 72 - 76 - 29 - 14-16 et 17)	2 281 410 000	1 498 900 000	2 371 782 000	90 372 000	3,96%
012 - DONS PROJETS ET LEGS	181 000 000	0	194 000 000	13 000 000	7,18%
015 - TIRAGES SUR EMPRUNTS PROJETS	184 000 000	0	211 000 000	27 000 000	14,67%
TOTAL RESSOURCES EXTERNES (ARTICLES 12, et 15)	365 000 000	0	405 000 000	40 000 000	10,96%
TOTAL RESSOURCES BUDGET GENERAL	2 646 410 000	1 498 900 000	2 776 782 000	130 372 000	4,93%
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	85 610 000		92 250 000	6 640 000	7,76%
TOTAL RESSOURCES LOI DE FIN (Budget général + Comptes spéciaux du trésor)	2 732 020 000	1 498 900 000	2 869 032 000	137 012 000	5,02%



ANNEXE 2

Comptes spéciaux du Trésor

En FCFA

LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE		
Fonds National de retraite	68 000 000 000	68 000 000 000
Fonds de Lutte contre incendies	200 000 000	200 000 000
Caisse d'encouragement à la Pêche et Industries Annexes	950 000 000	950 000 000
Frais de contrôle des Sociétés à participation Publique	500 000 000	500 000 000
s/total	69 650 000 000	69 650 000 000
COMPTES DE COMMERCE		
Opér. A caractère industriel et Commerc. Des Armées	150 000 000	150 000 000
s/total	150 000 000	150 000 000
COMPTES DE PRETS		
Consolid.d'avances en prêts Etab.Pub.Soc. À Part. Pub. Maj.		
prêts aux Collectivités locales	800 000 000	800 000 000
prêts à divers organismes	850 000 000	850 000 000
prêts à divers particuliers	16 000 000 000	16 000 000 000
s/total	17 650 000 000	17 650 000 000
COMPTES D'AVANCES		
Avance à 1 an aux collectivités locales	800 000 000	800 000 000
s/total	800 000 000	800 000 000
COMPTE DE GARANTIE ET AVAL		
garantie et aval	4 000 000 000	4 000 000 000
s/total	4 000 000 000	4 000 000 000
RECAPITULATION GENERALE		
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	69 650 000 000	69 650 000 000
COMPTES DE COMMERCE	150 000 000	150 000 000
COMPTES DE PRETS	17 650 000 000	17 650 000 000
COMPTES D'AVANCES	800 000 000	800 000 000
COMPTE DE GARANTIE ET AVAL	4 000 000 000	4 000 000 000
total	92 250 000 000	92 250 000 000



ANNEXE 3 RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
10 Dette Publique		
DETTE PUBLIQUE		
Dette Publique		
Titre 1 - 10 Amortissement et charge de la dette publique et depens	523 410 000 000	598 010 000 000
Total Dette Publique	523 410 000 000	598 010 000 000
TOTAL DETTE PUBLIQUE	523 410 000 000	598 010 000 000
Total Général Section 10	523 410 000 000	598 010 000 000
21 Présidence de la République		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 21 Dépenses de personnel	4 837 127 540	7 203 389 320
Titre 3 - 21 Dépenses de fonctionnement	9 197 538 000	8 506 045 000
Titre 4 - 21 Transferts courants	13 066 342 000	17 089 857 000
Total Budget de Fonctionnement	27 101 007 540	32 799 291 320
TOTAL BUDGET GENERAL	27 101 007 540	32 799 291 320
Total Général Section 21	27 101 007 540	32 799 291 320
22 Assemblée Nationale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 22 Dépenses de personnel	8 566 571 440	8 600 583 520
Titre 3 - 22 Dépenses de fonctionnement	7 468 345 000	0
Titre 4 - 22 Transferts courants	91 161 000	4 934 506 000
Total Budget de Fonctionnement	16 126 077 440	13 535 089 520
TOTAL BUDGET GENERAL	16 126 077 440	13 535 089 520
Total Général Section 22	16 126 077 440	13 535 089 520
23 Commission Electorale Nationale Autonome		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 4 - 23 Transferts courants	3 100 983 000	1 600 983 000
Total Budget de Fonctionnement	3 100 983 000	1 600 983 000
TOTAL BUDGET GENERAL	3 100 983 000	1 600 983 000
Total Général Section 23	3 100 983 000	1 600 983 000



ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
24 Conseil Economique, Social et Environnemental		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 24 Dépenses de personnel	1 782 000 000	6 851 874 724
Titre 3 - 24 Dépenses de fonctionnement	1 655 000 000	0
Titre 4 - 24 Transferts courants	347 087 000	1 681 753 000
Total Budget de Fonctionnement	3 784 087 000	8 533 627 724
TOTAL BUDGET GENERAL	3 784 087 000	8 533 627 724
Total Général Section 24	3 784 087 000	8 533 627 724
25 Conseil Constitutionnel		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 25 Dépenses de personnel	207 528 000	246 868 200
Titre 3 - 25 Dépenses de fonctionnement	128 370 000	107 830 000
Titre 4 - 25 Transferts courants	0	0
Total Budget de Fonctionnement	335 898 000	354 698 200
TOTAL BUDGET GENERAL	335 898 000	354 698 200
Total Général Section 25	335 898 000	354 698 200
27 Cour Suprême		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 27 Dépenses de personnel	826 213 000	906 014 620
Titre 3 - 27 Dépenses de fonctionnement	915 956 000	769 403 000
Titre 4 - 27 Transferts courants	1 977 000	1 660 000
Total Budget de Fonctionnement	1 744 146 000	1 677 077 620
TOTAL BUDGET GENERAL	1 744 146 000	1 677 077 620
Total Général Section 27	1 744 146 000	1 677 077 620
28 Cour des Comptes		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 28 Dépenses de personnel	765 192 400	851 379 520
Titre 3 - 28 Dépenses de fonctionnement	263 952 000	220 879 000
Titre 4 - 28 Transferts courants	900 000 000	900 000 000
Total Budget de Fonctionnement	1 929 144 400	1 972 258 520
TOTAL BUDGET GENERAL	1 929 144 400	1 972 258 520
Total Général Section 28	1 929 144 400	1 972 258 520



ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
30 Primature		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1 547 034 120	1 287 465 400
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	3 416 874 000	3 143 224 000
Titre 4 - 30 Transferts courants	4 197 375 000	3 880 700 000
Total Budget de Fonctionnement	9 161 283 120	8 311 389 400
TOTAL BUDGET GENERAL	9 161 283 120	8 311 389 400
Total Général Section 30	9 161 283 120	8 311 389 400
31 Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	17 200 370 340	16 895 589 720
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	21 969 921 000	19 584 298 000
Titre 4 - 31 Transferts courants	5 710 634 000	5 710 634 000
Total Budget de Fonctionnement	44 880 925 340	42 190 521 720
TOTAL BUDGET GENERAL	44 880 925 340	42 190 521 720
Total Général Section 31	44 880 925 340	42 190 521 720
32 Ministère des Forces Armées		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	67 122 237 060	71 310 135 900
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	23 575 688 000	21 330 975 000
Titre 4 - 32 Transferts courants	2 359 687 000	2 359 687 000
Total Budget de Fonctionnement	93 057 612 060	95 000 797 900
TOTAL BUDGET GENERAL	93 057 612 060	95 000 797 900
Total Général Section 32	93 057 612 060	95 000 797 900
33 Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 33 Dépenses de personnel	26 858 895 000	30 344 513 600
Titre 3 - 33 Dépenses de fonctionnement	10 450 214 000	4 350 075 000
Titre 4 - 33 Transferts courants	4 000 000 000	4 000 000 000
Total Budget de Fonctionnement	41 309 109 000	38 694 588 600
TOTAL BUDGET GENERAL	41 309 109 000	38 694 588 600
Total Général Section 33	41 309 109 000	38 694 588 600



ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
34 Ministère de la Justice		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 34 Dépenses de personnel	17 565 489 640	18 022 702 660
Titre 3 - 34 Dépenses de fonctionnement	5 842 967 000	4 636 589 000
Titre 4 - 34 Transferts courants	1 443 862 000	1 443 862 000
Total Budget de Fonctionnement	24 852 318 640	24 103 153 660
TOTAL BUDGET GENERAL	24 852 318 640	24 103 153 660
Total Général Section 34	24 852 318 640	24 103 153 660
35 Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des effectifs et du renouveau du service public		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 35 Dépenses de personnel	1 476 181 400	729 539 880
Titre 3 - 35 Dépenses de fonctionnement	476 159 000	340 089 000
Titre 4 - 35 Transferts courants	254 920 000	0
Total Budget de Fonctionnement	2 207 260 400	1 069 628 880
TOTAL BUDGET GENERAL	2 207 260 400	1 069 628 880
Total Général Section 35	2 207 260 400	1 069 628 880
37 Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 37 Dépenses de personnel	0	944 500 160
Titre 3 - 37 Dépenses de fonctionnement	0	186 120 000
Titre 4 - 37 Transferts courants	0	254 920 000
Total Budget de Fonctionnement	0	1 385 540 160
TOTAL BUDGET GENERAL	0	1 385 540 160
Total Général Section 37	0	1 385 540 160
38 Ministère de l'intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 38 Dépenses de personnel	0	162 331 180
Titre 3 - 38 Dépenses de fonctionnement	0	250 000 000
Total Budget de Fonctionnement	0	412 331 180
TOTAL BUDGET GENERAL	0	412 331 180
Total Général Section 38	0	412 331 180



ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
40 Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1 148 649 000	1 147 614 160
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	557 318 000	554 999 000
Titre 4 - 40 Transferts courants	183 447 000	183 447 000
Total Budget de Fonctionnement	1 889 414 000	1 886 060 160
TOTAL BUDGET GENERAL	1 889 414 000	1 886 060 160
Total Général Section 40	1 889 414 000	1 886 060 160
41 Min. Infr. Transp. Terrestres et du Désencl.		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel	563 731 940	555 982 020
Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement	385 220 000	265 875 000
Titre 4 - 41 Transferts courants	0	0
Total Budget de Fonctionnement	948 951 940	821 857 020
TOTAL BUDGET GENERAL	948 951 940	821 857 020
Total Général Section 41	948 951 940	821 857 020
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	1 984 484 140	1 946 471 740
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	1 167 450 000	752 253 000
Titre 4 - 42 Transferts courants	6 807 126 000	20 407 126 000
Total Budget de Fonctionnement	9 959 060 140	23 105 850 740
TOTAL BUDGET GENERAL	9 959 060 140	23 105 850 740
Total Général Section 42	9 959 060 140	23 105 850 740
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du plan		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 43 Dépenses de personnel	17 072 163 920	18 986 452 980
Titre 3 - 43 Dépenses de fonctionnement	11 276 140 451	10 136 166 000
Titre 4 - 43 Transferts courants	1 871 840 780	4 628 880 000
Total Budget de Fonctionnement	30 220 145 151	33 751 498 980
TOTAL BUDGET GENERAL	30 220 145 151	33 751 498 980
Total Général Section 43	30 220 145 151	33 751 498 980



ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
44 Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 44 Dépenses de personnel	218 860 340	196 524 060
Titre 3 - 44 Dépenses de fonctionnement	146 556 000	876 784 000
Titre 4 - 44 Transferts courants	7 533 082 000	72 681 000
Total Budget de Fonctionnement	7 898 498 340	1 145 989 060
TOTAL BUDGET GENERAL	7 898 498 340	1 145 989 060
Total Général Section 44	7 898 498 340	1 145 989 060
45 Ministère du Commerce, du secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 45 Dépenses de personnel	1 325 669 280	1 381 843 820
Titre 3 - 45 Dépenses de fonctionnement	419 916 000	247 014 000
Titre 4 - 45 Transferts courants	1 645 482 000	1 480 482 000
Total Budget de Fonctionnement	3 391 067 280	3 109 339 820
TOTAL BUDGET GENERAL	3 391 067 280	3 109 339 820
Total Général Section 45	3 391 067 280	3 109 339 820
46 Ministère du renouveau urbain, de l'habitat et du cadre de vie		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 46 Dépenses de personnel	1 357 587 740	1 224 942 160
Titre 3 - 46 Dépenses de fonctionnement	523 448 000	322 121 000
Titre 4 - 46 Transferts courants	15 000 000	115 000 000
Total Budget de Fonctionnement	1 896 035 740	1 662 063 160
TOTAL BUDGET GENERAL	1 896 035 740	1 662 063 160
Total Général Section 46	1 896 035 740	1 662 063 160
47 Ministère de l'Industrie et des Mines		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 47 Dépenses de personnel	260 724 940	253 485 780
Titre 3 - 47 Dépenses de fonctionnement	235 716 000	168 843 000
Titre 4 - 47 Transferts courants	917 920 000	916 745 000
Total Budget de Fonctionnement	1 414 360 940	1 339 073 780
TOTAL BUDGET GENERAL	1 414 360 940	1 339 073 780
Total Général Section 47	1 414 360 940	1 339 073 780



ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
49 Min. Tourisme et Transp. Aériens		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 49 Dépenses de personnel	456 046 160	471 642 240
Titre 3 - 49 Dépenses de fonctionnement	193 101 000	251 099 000
Titre 4 - 49 Transferts courants	1 020 877 000	775 000 000
Total Budget de Fonctionnement	1 670 024 160	1 497 741 240
TOTAL BUDGET GENERAL	1 670 024 160	1 497 741 240
Total Général Section 49	1 670 024 160	1 497 741 240
50 Ministère de l'Education Nationale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 50 Dépenses de personnel	201 431 863 040	212 271 959 060
Titre 3 - 50 Dépenses de fonctionnement	121 982 836 000	115 869 697 000
Titre 4 - 50 Transferts courants	2 017 405 000	4 509 905 000
Total Budget de Fonctionnement	325 432 104 040	332 651 561 060
TOTAL BUDGET GENERAL	325 432 104 040	332 651 561 060
Total Général Section 50	325 432 104 040	332 651 561 060
52 Ministère des Sports		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 52 Dépenses de personnel	1 047 142 120	1 045 813 540
Titre 3 - 52 Dépenses de fonctionnement	1 919 240 000	1 587 777 000
Titre 4 - 52 Transferts courants	500 275 000	500 275 000
Total Budget de Fonctionnement	3 466 657 120	3 133 865 540
TOTAL BUDGET GENERAL	3 466 657 120	3 133 865 540
Total Général Section 52	3 466 657 120	3 133 865 540
53 Ministère de la Culture et de la Communication		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 53 Dépenses de personnel	810 297 160	982 448 520
Titre 3 - 53 Dépenses de fonctionnement	457 167 000	311 868 000
Titre 4 - 53 Transferts courants	3 522 406 000	6 143 776 000
Total Budget de Fonctionnement	4 789 870 160	7 438 092 520
TOTAL BUDGET GENERAL	4 789 870 160	7 438 092 520
Total Général Section 53	4 789 870 160	7 438 092 520



ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
54 Ministère de la Santé et de l'Action Sociale		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 54 Dépenses de personnel	35 879 390 760	35 983 860 980
Titre 3 - 54 Dépenses de fonctionnement	10 325 170 000	6 594 197 000
Titre 4 - 54 Transferts courants	28 756 245 000	32 756 245 000
Total Budget de Fonctionnement	74 960 805 760	75 334 302 980
TOTAL BUDGET GENERAL	74 960 805 760	75 334 302 980
Total Général Section 54	74 960 805 760	75 334 302 980
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction citoyenne		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 55 Dépenses de personnel	1 198 090 000	1 285 210 660
Titre 3 - 55 Dépenses de fonctionnement	710 767 000	411 209 000
Titre 4 - 55 Transferts courants	1 334 900 000	1 499 900 000
Total Budget de Fonctionnement	3 243 757 000	3 196 319 660
TOTAL BUDGET GENERAL	3 243 757 000	3 196 319 660
Total Général Section 55	3 243 757 000	3 196 319 660
56 Ministère de l'Environnement et du développement durable		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 56 Dépenses de personnel	4 362 570 800	4 931 463 440
Titre 3 - 56 Dépenses de fonctionnement	3 280 719 000	3 295 231 000
Titre 4 - 56 Transferts courants	851 290 000	851 290 000
Total Budget de Fonctionnement	8 494 579 800	9 077 984 440
TOTAL BUDGET GENERAL	8 494 579 800	9 077 984 440
Total Général Section 56	8 494 579 800	9 077 984 440
58 Min. Femme, Famille et Enfance		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 58 Dépenses de personnel	1 132 229 240	1 191 672 300
Titre 3 - 58 Dépenses de fonctionnement	1 010 318 000	522 575 000
Titre 4 - 58 Transferts courants	1 096 494 000	1 096 494 000
Total Budget de Fonctionnement	3 239 041 240	2 810 741 300
TOTAL BUDGET GENERAL	3 239 041 240	2 810 741 300
Total Général Section 58	3 239 041 240	2 810 741 300



ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
59 Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 59 Dépenses de personnel	6 897 962 060	7 048 179 440
Titre 3 - 59 Dépenses de fonctionnement	7 420 858 000	6 680 165 000
Titre 4 - 59 Transferts courants	1 364 685 000	1 364 685 000
Total Budget de Fonctionnement	15 683 505 060	15 093 029 440
TOTAL BUDGET GENERAL	15 683 505 060	15 093 029 440
Total Général Section 59	15 683 505 060	15 093 029 440
60 Charges non Réparties		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	59 831 991 600	45 265 701 116
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	126 713 149 974	111 754 995 000
Titre 4 - 60 Transferts courants	96 617 603 220	74 735 212 000
Total Budget de Fonctionnement	283 162 744 794	231 755 908 116
TOTAL BUDGET GENERAL	283 162 744 794	231 755 908 116
Total Général Section 60	283 162 744 794	231 755 908 116
61 Ministère du Plan		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 61 Dépenses de personnel	567 372 000	0
Titre 3 - 61 Dépenses de fonctionnement	307 585 495	0
Titre 4 - 61 Transferts courants	2 757 040 000	0
Total Budget de Fonctionnement	3 631 997 495	0
TOTAL BUDGET GENERAL	3 631 997 495	0
Total Général Section 61	3 631 997 495	0
62 Ministère de l'Elevage et des Productions Animales		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 62 Dépenses de personnel	1 702 474 000	1 802 197 060
Titre 3 - 62 Dépenses de fonctionnement	626 211 000	849 215 000
Titre 4 - 62 Transferts courants	229 596 000	229 596 000
Total Budget de Fonctionnement	2 558 281 000	2 881 008 060
TOTAL BUDGET GENERAL	2 558 281 000	2 881 008 060
Total Général Section 62	2 558 281 000	2 881 008 060



ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015
		Réévaluation Services Votés
63 Ministère des Postes et des Télécommunications		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 63 Dépenses de personnel	282 863 860	336 658 040
Titre 3 - 63 Dépenses de fonctionnement	488 284 000	164 096 000
Titre 4 - 63 Transferts courants	1 021 370 000	0
Total Budget de Fonctionnement	1 792 517 860	500 754 040
TOTAL BUDGET GENERAL	1 792 517 860	500 754 040
Total Général Section 63	1 792 517 860	500 754 040
65 Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 65 Dépenses de personnel	1 546 908 840	1 332 674 060
Titre 3 - 65 Dépenses de fonctionnement	400 410 000	220 687 000
Titre 4 - 65 Transferts courants	18 613 571 000	18 613 571 000
Total Budget de Fonctionnement	20 560 889 840	20 166 932 060
TOTAL BUDGET GENERAL	20 560 889 840	20 166 932 060
Total Général Section 65	20 560 889 840	20 166 932 060
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 68 Dépenses de personnel	762 363 620	801 637 300
Titre 3 - 68 Dépenses de fonctionnement	267 308 000	158 456 000
Titre 4 - 68 Transferts courants	381 822 000	653 822 000
Total Budget de Fonctionnement	1 411 493 620	1 613 915 300
TOTAL BUDGET GENERAL	1 411 493 620	1 613 915 300
Total Général Section 68	1 411 493 620	1 613 915 300
75 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 75 Dépenses de personnel	547 937 000	490 052 440
Titre 3 - 75 Dépenses de fonctionnement	2 991 286 000	2 554 972 000
Titre 4 - 75 Transferts courants	93 258 458 000	93 105 458 000
Total Budget de Fonctionnement	96 797 681 000	96 150 482 440
TOTAL BUDGET GENERAL	96 797 681 000	96 150 482 440
Total Général Section 75	96 797 681 000	96 150 482 440



ANNEXE 3

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LFI 2014	Loi de Finances pour l'année 2015	
			Réévaluation Services Votés
80 Min. Promotion Bne Gouv. et Relations avec Inst.			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 80 Dépenses de personnel	172 316 540		0
Titre 3 - 80 Dépenses de fonctionnement	300 050 000		0
Total Budget de Fonctionnement	472 366 540		0
TOTAL BUDGET GENERAL	472 366 540		0
Total Général Section 80	472 366 540		0
81 Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondation			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 81 Dépenses de personnel	149 555 960		0
Titre 3 - 81 Dépenses de fonctionnement	120 000 000		0
Titre 4 - 81 Transferts courants	14 000 000		0
Total Budget de Fonctionnement	283 555 960		0
TOTAL BUDGET GENERAL	283 555 960		0
Total Général Section 81	283 555 960		0
82 Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 82 Dépenses de personnel	133 914 000		123 073 680
Titre 3 - 82 Dépenses de fonctionnement	139 527 080		102 970 000
Titre 4 - 82 Transferts courants	1 867 301 000		3 337 078 000
Total Budget de Fonctionnement	2 140 742 080		3 563 121 680
TOTAL BUDGET GENERAL	2 140 742 080		3 563 121 680
Total Général Section 82	2 140 742 080		3 563 121 680
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS:	1 704 410 000 000		1 743 338 470 000



ANNEXE 4
Répartition des mesures nouvelles par Pouvoir public ou Ministère et par titre
En FCFA

code	POUV. PUBL. ET MINISTRES	Titre 2 PERSONNEL	Titre 3 FONCTIONNEMENT	Titre 4 TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
	POUVOIRS PUBLICS				
21	Présidence de la République	28 557 000	982 000 000	1 923 000 000	2 933 557 000
22	Assemblée Nationale	94 560 000			94 560 000
23	Commission Electorale Nationale Autonome				-
24	Conseil Economique Social et Environnemental			320 334 000	320 334 000
25	Conseil Constitutionnel		3 000 000	500 000	3 500 000
27	COUR SUPREME				-
28	Cour des Comptes		22 000 000		22 000 000
29	SENAT				-
30	PRIMATURE			380 000 000	380 000 000
	S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS	123 117 000	1 007 000 000	2 623 834 000	3 753 951 000
31	Affaires étrangères et Sénégalais de l'Extérieur		1 745 000 000		1 745 000 000
32	Forces armées		1 059 000 000		1 059 000 000
33	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	4 178 603 000	1 900 000 000		6 078 603 000
34	Ministère de Justice	192 000 000	655 350 000	100 000 000	947 350 000
35	Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des effectifs et du renouveau du service public		35 000 000	65 000 000	100 000 000
37	Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions		59 750 000	15 000 000	74 750 000
38	Ministère de l'intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance		10 000 000		10 000 000
40	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime		2 000 000		2 000 000
41	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement		24 356 000	250 000 000	274 356 000
42	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural		337 500 000	200 000 000	537 500 000
43	Ministère de l'Economie, des Finances et du plan		392 737 000	600 000 000	992 737 000
44	Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables			7 500 000 000	7 500 000 000
45	Ministère du Commerce, du secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME		28 450 000		28 450 000
46	Ministère du renouveau urbain, de l'habitat et du cadre de vie		51 200 000	14 000 000	65 200 000
47	Ministère de l'Industrie et des Mines		34 000 000	310 000 000	344 000 000
49	Ministère du Tourisme et des Transports Aériens		15 000 000	211 000 000	226 000 000
50	Ministère de l'Education nationale		15 000 000	500 000 000	515 000 000
52	ministère des Sports				-
53	Ministère de la culture et de la communication		35 000 000		35 000 000
54	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale		921 400 000	1 367 000 000	2 288 400 000
55	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction citoyenne		150 000 000		150 000 000
56	Ministère de l'Environnement et du développement durable		20 000 000	250 000 000	270 000 000
58	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance		41 000 000		41 000 000
59	Ministere de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat		701 000 000	500 000 000	1 201 000 000
60	Charges non Réparties		21 888 162 000	16 850 000 000	38 738 162 000
62	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales		60 000 000	50 000 000	110 000 000
63	Ministère des Postes et des Télécommunications		27 000 000		27 000 000
65	Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire		38 715 000	2 000 000 000	2 038 715 000
68	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	79 831 000	80 525 000	50 000 000	210 356 000
75	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche		45 000 000	150 000 000	195 000 000
82	Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat	12 000 000	37 000 000	1 650 000 000	1 699 000 000
	S/TOTAL MINISTERES	4 462 434 000	30 409 145 000	32 632 000 000	67 503 579 000
	TOTAL	4 585 551 000	31 416 145 000	35 255 834 000	71 257 530 000



ANNEXE 5 Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages par Pouvoir public ou Ministère et par titre	RESSOURCES INTERNES		RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
	CP	PT	EMPRUNTS	SUBVENTION	PT+CP
			PT	PT	
21 Présidence de la République					
5 Investissements exécutés par l'état	472 900	0	262 000		734 900
6 Transfert en capital	27 047 000	0	0		27 047 000
Total Section:	27 519 900	0	262 000		27 781 900
22 Assemblée Nationale					
5 Investissements exécutés par l'état	0	0	0		0
6 Transfert en capital	500 000	0	0		500 000
Total Section:	500 000	0	0		500 000
24 Conseil Economique, Social et Environnemental					
6 Transfert en capital	500 000	0	0		500 000
Total Section:	500 000	0	0		500 000
25 Conseil Constitutionnel					
6 Transfert en capital	44 000	0	0		44 000
Total Section:	44 000	0	0		44 000
27 Cour Suprême					
6 Transfert en capital	75 000	0	0		75 000
Total Section:	75 000	0	0		75 000
28 Cour des Comptes					
5 Investissements exécutés par l'état	100 000	0	0		100 000
6 Transfert en capital	793 000	0	0		793 000
Total Section:	893 000	0	0		893 000
30 Primature					
5 Investissements exécutés par l'état	0	0	4 841 000		4 841 000
6 Transfert en capital	6 900 000	0	0		6 900 000
Total Section:	6 900 000	0	4 841 000		11 741 000
31 Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur					
5 Investissements exécutés par l'état	2 450 000	0	0		2 450 000
6 Transfert en capital	2 000 000	0	0		2 000 000
Total Section:	4 450 000	0	0		4 450 000
32 Ministère des Forces Armées					
5 Investissements exécutés par l'état	30 500 000	0	0		30 500 000
6 Transfert en capital	500 000	0	0		500 000
Total Section:	31 000 000	0	0		31 000 000
33 Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique					
5 Investissements exécutés par l'état	13 980 000	4 476 000	580 000		19 036 000
6 Transfert en capital	1 020 000	0	0		1 020 000
Total Section:	15 000 000	4 476 000	580 000		20 056 000
34 Ministère de la Justice					
5 Investissements exécutés par l'état	1 954 000	569 000	70 000		2 593 000
6 Transfert en capital	46 000	0	0		46 000
Total Section:	2 000 000	569 000	70 000		2 639 000



ANNEXE 5 Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages par Pouvoir public ou Ministère et par titre	RESSOURCES INTERNES		RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
	CP	PT	EMPRUNTS	SUBVENTION	PT+CP
			PT	PT	
35 Ministère de la Fonction Publique, de la Rationalisation des effectifs et du renouveau du service public					
5 Investissements exécutés par l'état	310 000	0	0	0	310 000
6 Transfert en capital	0	0	0	0	0
Total Section:	310 000	0	0	0	310 000
37 Ministère du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les					
5 Investissements exécutés par l'état	445 000	0	0	0	445 000
6 Transfert en capital	0	0	0	0	0
Total Section:	445 000	0	0	0	445 000
38 Ministère de l'intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance					
5 Investissements exécutés par l'état	514 000	0	0	0	514 000
Total Section:	514 000	0	0	0	514 000
40 Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime					
5 Investissements exécutés par l'état	1 304 000	3 820 000	2 900 000	0	8 024 000
6 Transfert en capital	3 721 000	0	0	0	3 721 000
Total Section:	5 025 000	3 820 000	2 900 000	0	11 745 000
41 Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement					
5 Investissements exécutés par l'état	1 166 000	40 000 000	40 000 000	0	81 166 000
6 Transfert en capital	85 855 000	0	0	0	85 855 000
Total Section:	87 021 000	40 000 000	40 000 000	0	167 021 000
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural					
5 Investissements exécutés par l'état	2 785 000	40 673 000	52 500 000	0	95 958 000
6 Transfert en capital	46 035 000	0	0	0	46 035 000
Total Section:	48 820 000	40 673 000	52 500 000	0	141 993 000
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du plan					
5 Investissements exécutés par l'état	17 045 600	0	348 000	0	17 393 600
6 Transfert en capital	19 945 000	0	0	0	19 945 000
Total Section:	36 990 600	0	348 000	0	37 338 600
44 Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables					
5 Investissements exécutés par l'état	7 130 205	45 000 000	21 500 000	0	73 630 205
6 Transfert en capital	17 369 795	0	0	0	17 369 795
Total Section:	24 500 000	45 000 000	21 500 000	0	91 000 000
45 Ministère du Commerce, du secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME					
5 Investissements exécutés par l'état	376 000	0	3 500 000	0	3 876 000
6 Transfert en capital	4 756 000	0	0	0	4 756 000
Total Section:	5 132 000	0	3 500 000	0	8 632 000
46 Ministère du renouveau urbain, de l'habitat et du cadre de vie					
5 Investissements exécutés par l'état	10 393 500	0	2 000 000	0	12 393 500
6 Transfert en capital	17 483 000	0	0	0	17 483 000
Total Section:	27 876 500	0	2 000 000	0	29 876 500



ANNEXE 5 Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages par Pouvoir public ou Ministère et par titre	RESSOURCES INTERNES		RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
	CP	PT	EMPRUNTS	SUBVENTION	PT+CP
			PT	PT	
47 Ministère de l'Industrie et des Mines					
5 Investissements exécutés par l'état	1 358 000	0	400 000		1 758 000
6 Transfert en capital	18 460 000	0	0		18 460 000
Total Section:	19 818 000	0	400 000		20 218 000
49 Ministère du Tourisme et des Transports Aériens					
5 Investissements exécutés par l'état	80 000	1 500 000	810 000		2 390 000
6 Transfert en capital	17 750 000	0	0		17 750 000
Total Section:	17 830 000	1 500 000	810 000		20 140 000
50 Ministère de l'Education Nationale					
5 Investissements exécutés par l'état	16 935 000	5 000 000	12 610 000		34 545 000
6 Transfert en capital	3 031 000	0	0		3 031 000
Total Section:	19 966 000	5 000 000	12 610 000		37 576 000
52 Ministère des Sports					
5 Investissements exécutés par l'état	2 250 000	0	0		2 250 000
6 Transfert en capital	500 000	0	0		500 000
Total Section:	2 750 000	0	0		2 750 000
53 Ministère de la Culture et de la Communication					
5 Investissements exécutés par l'état	580 000	0	1 045 000		1 625 000
6 Transfert en capital	3 408 000	0	0		3 408 000
Total Section:	3 988 000	0	1 045 000		5 033 000
54 Ministère de la Santé et de l'Action Sociale					
5 Investissements exécutés par l'état	17 581 000	5 129 000	24 040 000		46 750 000
6 Transfert en capital	10 194 000	0	0		10 194 000
Total Section:	27 775 000	5 129 000	24 040 000		56 944 000
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction citoyenne					
5 Investissements exécutés par l'état	570 000	3 000 000	300 000		3 870 000
6 Transfert en capital	3 430 000	0	0		3 430 000
Total Section:	4 000 000	3 000 000	300 000		7 300 000
56 Ministère de l'Environnement et du développement durable					
5 Investissements exécutés par l'état	5 183 000	976 000	4 632 000		10 791 000
6 Transfert en capital	2 017 000	0	0		2 017 000
Total Section:	7 200 000	976 000	4 632 000		12 808 000
58 Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance					
5 Investissements exécutés par l'état	2 011 200	2 324 000	5 800 000		10 135 200
6 Transfert en capital	3 058 800	0	0		3 058 800
Total Section:	5 070 000	2 324 000	5 800 000		13 194 000
59 Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat					
5 Investissements exécutés par l'état	4 199 000	1 000 000	3 500 000		8 699 000
6 Transfert en capital	5 380 000	0	0		5 380 000
Total Section:	9 579 000	1 000 000	3 500 000		14 079 000
60 Charges non Réparties					
5 Investissements exécutés par l'état	28 000 000	0	0		28 000 000
Total Section:	28 000 000	0	0		28 000 000



ANNEXE 5 Répartition des crédits de paiement et des prévisions de tirages par Pouvoir public ou Ministère et par titre	RESSOURCES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
	INTERNES	EMPRUNTS	SUBVENTION	
	CP	PT	PT	PT+CP
62 Ministère de l'Elevage et des Productions Animales				
5 Investissements exécutés par l'état	2 086 000	5 651 000	1 500 000	9 237 000
6 Transfert en capital	3 414 000	0	0	3 414 000
Total Section:	5 500 000	5 651 000	1 500 000	12 651 000
63 Ministère des Postes et des Télécommunications				
5 Investissements exécutés par l'état	511 000	0	0	511 000
Total Section:	511 000	0	0	511 000
65 Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire				
5 Investissements exécutés par l'état	446 000	7 000 000	6 000 000	13 446 000
6 Transfert en capital	21 054 000	0	0	21 054 000
Total Section:	21 500 000	7 000 000	6 000 000	34 500 000
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement				
5 Investissements exécutés par l'état	8 300 000	18 000 000	2 700 000	29 000 000
6 Transfert en capital	19 313 000	0	0	19 313 000
Total Section:	27 613 000	18 000 000	2 700 000	48 313 000
75 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche				
5 Investissements exécutés par l'état	12 415 000	13 282 000	0	25 697 000
6 Transfert en capital	8 155 000	0	0	8 155 000
Total Section:	20 570 000	13 282 000	0	33 852 000
82 Ministère de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat				
5 Investissements exécutés par l'état	0	13 600 000	2 162 000	15 762 000
6 Transfert en capital	10 000 000	0	0	10 000 000
Total Section:	10 000 000	13 600 000	2 162 000	25 762 000
Total Général:	557 186 000	211 000 000	194 000 000	962 186 000

ANNEXE 5 bis**Financement des dépenses d'investissement**

En millions de FCFA

Sources de financement							
INTERIEUR		EXTERIEUR					
ETAT		EMPRUNT		SUBVENTION		TOTAL	
AP	CP	FA	PT	FA	PT	AP + FA	CP + PT
5 413 345	557 186	3 036 756	211 000	1 461 228	194 000	9 911 329	962 186

AP = autorisation de programme

Financements publics intérieurs (TRESOR)

CP = crédits de paiement

Financements publics intérieurs (TRESOR)

FA = financement acquis

Financements extérieurs

Ou en négociation très avancée

PT = prévisions de tirage de l'année

Financements extérieurs

Budgétaire

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

ANNEXE 6
Tableau des taxes parafiscales

(Art 6 de la loi organique 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances)

Art 14 du projet de loi de finances)

En FCFA

NATURE DE LA TAXE	ORGANISMES BENEFICIAIRES	TAUX ET ASSIETTE	NATURE OU OBJET DE LA TAXE	TEXTES LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES	EVALUATION POUR L'ANNEE 2014
Prélèvement COSEC	Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) (50%)	0,40% valeur des marchandises importées	Prélèvement applicable à la valeur en douane à l'importation	- loi n° 75-51 du 3 avril 1975 - Décret n° 2011-167 du 3 février 2011	3.600.000.000
	et Fonds spécial de Soutien au secteur de l'Energie (FSE) (50%)				3.600.000.000
Cotisation professionnelle	COSEC	Cotisation annuelle de 10 000 francs	Cotisation professionnelle	décret n° 94-006 du 9 juin 1994	
Taxe sur les usagers de la route	Fonds d'Entretien Routier Autonome du Sénégal (FERA)	- 7.090 F CFA / hectolitre pour le super carburant - 6.390 F CFA / hectolitre pour l'essence ordinaire - 3.190 F CFA / hectolitre pour le gasoil	Taxe d'usage de la route	décret n° 2008-85 du 12 février 2008	26.000.000.000
Prélèvement de Soutien au secteur de l'Energie (PSE)	FSE	- 20.000 FCFA par mètre cube pour le gasoil - 15.000 FCFA par tonne pour le diesel oil - 15.000 FCFA par tonne pour le fuel oil 180 - 15.000 FCFA par tonne pour le fuel oil 380 - 15.000 FCFA par mètre cube de supercarburant - 15.000 FCFA par mètre cube d'essence ordinaire	Taxe parafiscale destinée à la relance du secteur de l'Energie	Décret n° 2011-170 du 3 février 2011 modifié par le décret n° 2011- 1012 du 15 juillet 2011	20.400.000.000
Contribution au Développement du service universel des Télécommunications et de l'Energie (CODETE)	CODETE	3% du chiffre d'affaires hors taxes des exploitants de réseaux publics de télécommunications, net des frais d'interconnexion	Taxe parafiscale destinée à la relance du secteur de l'Energie et au développement du service universel des télécommunications	Décret n° 2011-311 du 7 mars 2011	18.000.000.000

ANNEXE 7**Tableau des dépenses auxquelles s'appliquent des crédits
évaluatifs**

(Art 15 du projet de loi)

IMPUTATION	NATURE DES DEPENSES
BUDGET GENERAL	
Section 10 Dette Publique	
Titre 1 90922247010 1511	Amortissement emprunt projet multilatéraux
Titre 1 90922247010 1521	Amortissement emprunt projet bilatéraux
Titre 1 90922247010 1611	Amortissement emprunt programme multilatéraux
Titre 1 90922247010 1761	Autres emprunt Intérieurs auprès Instit...
Titre 1 90922247010 6511	Intérêts et frais financiers dette multilatérale
Titre 1 90922247010 6521	Intérêts et frais financiers dette bilatérale
Titre 1 90922247010 6541	Autres Intérêts et frais financiers extérieurs
Titre 1 90922247010 6571	Intérêts et frais financiers dette intérieure
Toutes sections	TOUS LES SERVICES
Titre 2 art 61 Parag. 1 Ligne 1	Solde et accessoires
Titre 2 art 61 Parag. 3 Ligne 2	Indemnités de logement
Section 60	CHARGES COMMUNES (Min. Economie, Finances et Plan)
Titre 3 302170008011 6233	Frais d'acte et de contentieux
Titre 3 91922529011 6295	Impôts et taxes payés par l'Etat

ANNEXE 8**ENCOURS HORS FMI ET DEPOT KOWEITIEEN DE LA DETTE PUBLIQUE
EXTERIEURE FIN AOUT 2014**

(Art 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

En milliards FCFA

	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS
	AU 31.08.2011	AU 31.08.2012	AU 31.08.2013	AU 31.08.2014
Crédits multilatéraux	1 054,93	1193,37	1269,4	1371,19
BIRD/IDA	575,28	633,88	697,3	739,87
BEI/FED/FND	19,09	18,17	16,8	19,09
BAD/FAD	173,66	215,51	221,7	264,52
OPEP/BADEA/BID/FASA	172,99	193,81	182,3	188,27
AUTRES	113,91	132	151,3	159,44
Crédits Bilatéraux	421,99	485,7	578,9	610,18
Pays de l'OCDE	157,25	179,05	224	237,28
Pays arabes	128,17	150,65	148,1	164,52
Autres	136,57	156	206,8	208,38
Dettes Commerciales	0		0	98,39
DONT GARANTIE	0			
Crédits à l'exportation		1,01	1,01	26,76
EUROBOND	228,14	260	247,7	248,79
Total	1 705,06	1940,08	2097,01	2355,31
variation absolue sur année précédente	-195,02	235,02	156,92	258,3
variation relative sur année précédente	-10,26%	13,78%	8,09%	12,32%

Source : DDP/DGCPT/MEF

ANNEXE 8 bis**ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE INTERIEURE AU 31 AOÛT 2014**

FMI	165,12
Dépôt Koweïtien	24,29
Bons sur formules	1,54
Emprunts directs	151,74
Bons par adjudication	141,24
Obligations par adjudication	397,86
Obligations par appel public à l'épargne	293,44
TOTAL	1175,22

Source : DDP/DGCPT/MEFP

**ANNEXE 8 ter****SERVICES DE LA DETTE EXTERIEURE ET DE LA DETTE INTERIEURE**

(Art 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

En milliards FCFA

Service prévisionnel LFI 2015	2015		
	Principal	I & C	Total
Dettes extérieures			
Crédits Multilatéraux	68,08	24,49	92,57
dont BIRD/IDA/FIDA	38,02	13,98	52,00
BAD/FAD	5,27	3,50	8,77
OPEP/BADEA/BID	14,42	3,26	17,68
Autres	10,38	3,74	14,11
Crédits Bilatéraux	42,75	18,85	61,61
Pays de l'OCDE	17,40	9,96	27,37
Pays arabes	9,90	2,50	12,40
Autres	15,45	6,39	21,84
			0,00
Opérations financières	0,00	0,00	0,00
Eurobond	0,00	38,16	38,16
Intérêts/tirages futurs	0,00	1,75	1,75
Autres emprunts		1,33	1,33
SOUS TOTAL	110,83	84,58	195,41
dont Economies PPTTE (pour mémoire)	12,45	3,88	16,33
dont Economies IADM (pour mémoire)	35,21	6,58	41,79
Dettes intérieures			
Rachats DTS/ FMI	30,74	2,28	33,01
Dépôt koweïtien	5,39	0,10	5,49
Obligations du Trésor par adjudication	135,40	22,31	157,71
Obligations du Trésor par appel public à l'épargne	61,82	22,40	84,22
Bons du Trésor par adjudication	73,31	0,00	73,31
Bons sur formules	0,76	0,00	0,76
Autres emprunts bancaires	21,22	10,39	31,61
Service prévisionnel pour les émissions de 2015	0,00	15,79	15,79
CDC Fonds des particuliers	0,00	0,70	0,70
SOUS TOTAL	328,6	73,97	402,6
TOTAL général	439,46	158,55	598,01

Source : DDP/DGCPT/MEFP



ANNEXE 9
Liste des dépenses de fonctionnement sur ressources
PPTE/IADM

En FCFA

Intitulés	Affectation crédits PPTE /IADM
PRISE EN CHARGE MAITRES CONTRACTUELS	10 845 750 000
Total PPTE	10 845 750 000
PRISE EN CHARGE DES PROFESSEURS CONTRACTUELS	1 154 250 000
Total IADM	1 154 250 000
TOTAL EDUCATION	12 000 000 000
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 000 000 000

**ANNEXE 9 bis****LISTE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES PPTE/IADM**

En FCFA

CODE PTIP	INTITULE DES PROJETS	AFFECTATION RESSOURCES PPTE-IADM
21 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE		
46018	PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES DE SOLIDARITE POUR LE DEVELOPPEMENT (PAISD)	100 000 000
46026	APPUI A LA DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE	80 000 000
46038	PROJET D'APPUI AU FONDS SOCIAL DE DEVELOPPEMENT (PAFSD)	70 000 000
TOTAL SECTION		250 000 000
30 PRIMATURE		
44081	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA NUTRITION	2 400 000 000
44001	PLAN STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LE SIDA	1 000 000 000
TOTAL SECTION		3 400 000 000
40 MINISTERE DE LA PECHE ET DES AFFAIRES MARITIMES		
14133	REALISATION D'INFRASTRUCTURES ET D'EQUIPEMENT DE PECHE MARITIME (AIRES DE TRANSFORMATION)	250 000 000
TOTAL SECTION		250 000 000
42 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL		
11112	FONDS DE SECURISATION DU CREDIT RURAL	1 500 000 000
11101	PROGRAMME AGRICOLE VOLET PROTECTION CULTURE	750 000 000
11098	PROGRAMME APPUI.ACTEURS COTON	500 000 000
TOTAL SECTION		2 750 000 000
44 MINISTERE DE L'ENERGIE		
24034	FONDS DE CONTREPARTIE POUR LES CONCESSIONS D'ELECTRIFICATION RURALE	1 500 000 000
TOTAL SECTION		1 500 000 000
46 MINISTERE DU RENOUVEAU URBAIN, DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE		
43134	PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX (CONVENTION ETAT DU SENEGAL BHS)	7 000 000 000
TOTAL SECTION		7 000 000 000
50 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
45012	PROJET CONSTRUCTION SALLES DE CLASSE	2 419 000 000
45029	PROJET DE CONSTRUCTION DE DAARAS MODERNES	1 100 000 000
45014	PROJET MANUELS SCOLAIRES	2 435 000 000
45027	PROJET CONSTRUCTION COLLEGES DE PROXIMITE	2 040 000 000
TOTAL SECTION		7 994 000 000
54 MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE		
44126	PROJET D'APPUI AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION	700 000 000
44050	PROGRAMME SANTE MATERNELLE, INFANTILE/SR	506 000 000
44085	PROJET HOPITAUX ZIGUINCHOR ET FATICK	1 280 000 000
44009	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT MATERNITE LE DANTEC	793 000 000
TOTAL SECTION		3 279 000 000
59 MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ARTISANAT		
45227	PROJET DE CONSTRUCTION LYCEE PROFESSIONNEL DE SANDIARA	3 000 000 000
45228	PROJET DE CONSTRUCTION LYCEE PROFESSIONNEL DE FATICK	1 000 000 000
TOTAL SECTION		4 000 000 000
68 MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT		
15086	RENOUVELLEMENT ANCIENS FORAGES	500 000 000
15030	PEPAM- DEUXIEME SOUS PROGRAMME BAD	300 000 000
15521	PEPAM-REALISATION 4000 BRANCHEMENTS SOCIAUX	75 000 000
41060	PROJET ASSAINISSEMENT FATICK	1 100 000 000
41029	TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REHABILITATION DU COLLECTEUR HANN FANN	1 000 000 000
41048	MECANISME COMMUNAUTAIRE DECENTRALISE DE L'ASSAINISSEMENT RURAL	850 000 000
41055	PROGRAMME DECENNAL DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS/VOLET GESTION DES EAUX PLUVIALES	9 000 000 000
41616	PEPAM-REHABILITATION DE 30 KM D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES	700 000 000
15046	PROGRAMME DE REALISATION DE 300 FORAGES	3 000 000 000
TOTAL SECTION		16 525 000 000
TOTAL GENERAL		46 948 000 000

**ANNEXE 10****SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES ET STRUCTURES ASSIMILEES**

STRUCTURES	CREDITS TRANSFERES 2015
A N R A C	270 000 000
Académie Scientifique et Technique	200 000 000
Agence Aménagement du Territoire	94 000 000
Agence construction des Bâtiments et Edifices publics	15 000 000
Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité	4 000 000 000
Agence de Développement et Encadrement PME	391 167 000
Agence de la Maison de l'Outil	150 000 000
Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)	1 469 777 000
Agence Gestion Patrimoine Bâti de l'Etat	8 869 600 000
Agence Nat. de la Grande Muraille Verte	270 224 000
Agence Nat. des Eco-Villages	208 033 000
Agence Nat. Recherche Scientifique	300 000 000
AGENCE NAT. STATISTIQUE ET DEMOGRAPH	3 357 040 000
Agence Nat. Case Tout-petits	450 464 000
Agence nationale de l'Aquaculture	568 033 000
Agence national d'insertion et de développement agricole (ex Plan REVA)	700 000 000
Agence Nationale des Affaires Maritimes	157 807 000
AGENCE NATIONALE DES CHEMINS DE FER	250 000 000
Agence nationale pour la Promotion de l'emploi des Jeunes	539 080 000
Agence Nationale pour les Energies Renouvelables	14 000 000
Agence pour l'Economie et de la Maîtrise de l'Energie	14 000 000
Agence pour le Développement Local	94 000 000
Agence pour le logement des Forces Armées	30 000 000
Agence Promotion Hydrogr. Nationale	154 900 000
Agence Régulation des Marchés	227 198 000
AGENCE REINSERT. SOC. MILITAIRES	143 016 000
Agence Seneg. Promotion Exportations ASEPEX	188 000 000
Agence Sénégalaise de Promotion Touristique	211 000 000
ANACIM	266 000 000
ANCAR	1 540 000 000
APDA	197 400 000
APIX	3 447 301 000
Appui et redevances RTS	1 600 000 000
APROSI	122 670 000
ASPIT	192 465 000

ANNEXE 10 (suite)

STRUCTURES	CREDITS TRANSFERES 2015
Association Sénégalaise de Normalisation	66 270 000
Autorité de Radioprotection et Sureté Nucléaire	150 000 000
Autorité nationale d'assurance qualité (ANAQ)	264 334 000
Commission de Protection des Données Personnelles	200 000 000
Commission Nationale aux Droits de l'Homme	50 000 000
Commission Nationale de la Concurrence	33 507 000
Commission sur la Réforme Foncière	400 000 000
CONACILSS	20 000 000
CONSEIL DES INFRASTRUCTURES	100 000 000
Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel	400 000 000
COSRIS Commission de supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale	131 600 000
COUD	13 073 000 000
Cour de Répression de l'Enrichissement illicite	485 000 000
CROUS ST LOUIS	3 430 915 000
Daniel Sorano	376 000 000
Délégation à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac rose	100 000 000
Direction des Etablissements de santé	12 402 984 000
Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité	700 000 000
Ecole nationale d'administration	911 939 000
Grand Théâtre	900 000 000
Haras national	250 454 000
INSTITUT BRITANIQUE	51 329 000
INSTITUT ISLAMIQUE DE DAKAR	160 000 000
ISRA	4 475 000 000
M C A	262 000 000
Maison de la Culture DOUTA SECK	45 000 000
Manufactures Sénég.des Arts Décoratifs	268 615 000
MIFERSO	20 630 000
Monument de la Renaissance Africaine	277 425 000
Observatoire Qualité des Services financiers	830 119 000
Office des pupilles de la Nation	115 600 000
Office national anti corruption OFNAC	500 000 000
Office national de prévention contre les inondations	14 000 000
Office national pour le lac de Guiers	226 922 000
Office Nationale Anciens Combattants	106 718 000
Orcheste National	42 223 000
Rencontr.Cinémat.de Dakar(RECIDAC)	71 675 000
UCAD	20 193 575 000
UNIVERSITE de ZIGUINCHOR	1 875 000 000
UNIVERSITE DE THIES	2 878 929 000
UNIVERSITE DE BAMBEY	1 700 000 000
UNIVERSITE ST LOUIS	4 664 391 000
Université virtuelle sénégalaise (UVS)	600 000 000
TOTAL	104 527 329 000

ANNEXE 10 bis**SITUATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES****FCFA**

INTITULES AGENCES	Crédits 2015
AGENCE NATIONALE CHARGEE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX)	10 000 000 000
Projet autoroute à péage Dakar-Diamniadio	5 000 000 000
Prolongement autoroute à péage Diamniadio-AIBD	5 000 000 000
AGENCE AUTONOME DES TRAVAUX ROUTIERS (AGEROUTE)	39 805 000 000
Projet de réalisation de l'autoroute Thies-Touba	8 000 000 000
Construction Boulal-Ourossogui sur 96 km (Route Linguère-Matam)	1 000 000 000
VDN 2ème et 3ème Section CICES GOLF -Tivaoune Peulh	3 500 000 000
Projet construction pont de Kédougou	800 000 000
Construction de la route mandat douane Vélingara	1 000 000 000
Aménagement et bitumage de la route JOAL-SAMBA Dia -DJIFFER (42 km)	1 000 000 000
Construction de route MANDAT DOUANE-VELINGARA	1 000 000 000
Réhabilitation de la RN 44 (Section DINGUIRAYE-NIORO)	1 000 000 000
Travaux de réhabilitation du tronçon Touba Dahra Linguère	1 000 000 000
Programme de renouvellement de Gros porteurs	50 000 000
Travaux de construction du Pont de Ngouye-Impayés CDE	192 000 000
Construction et Réhabilitation de la route Patte d'oie-Aéroport : Impayés GPT-CSE/BICC/EIFFAGE	32 000 000
Travaux d'aménagement et d'aménagement de la route aéroport-mamelles aérogare : impayés GPT/EIFFAGE	102 000 000
Travaux de Réhabilitation de la route MBIRKILANE-TAMBA	613 000 000
Travaux d'entretien RN4: Ziguinchor-Senoba et R22 : Sédhiou-Médina	400 000 000
Programme d'élargissement et de réhabilitation de la route des Niayes	4 500 000 000
Projet de réhabilitation de la voie de contournement de Tivaouane et réalisation de 25 km de pistes dans la région de Thies	400 000 000
Aménagement de voiries pour le Centre International de conférence de Diamniado	500 000 000
Programme de construction de pistes rurales	6 000 000 000
Plan intégré d'infrastructures multimodales	100 000 000
Etudes, Elaboration DAO et Recherches de Financement pour les routes rurales	400 000 000
Route Oussouye Mlpomp-Elinkine	449 000 000
Route Diamniado-Mbour impayés CSE	97 000 000
Prolongement autoroute à péage AIBD-Mbour/Thies	3 500 000 000
Travaux de construction des ponts de Gangel Souley et Windou Bosseabe	1 000 000 000
Arrières prestataires	120 000 000
Programme de Réhabilitation de la route Tambacounda-Mako-Kédougou	500 000 000
Pont transgambien	150 000 000
Programme Spécial Tivaoune	1 400 000 000
Réhabilitation du pont Sénégal 1992	1 000 000 000

ANNEXE 10 bis (suite)

SITUATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

FCFA

INTITULES AGENCES	Crédits 2015
AGENCE POUR LA REINSERTION SOCIALE DES MILITAIRES	300 000 000
AGENCE POUR LE LOGEMENT DES FORCES ARMEES	100 000 000
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE	1 500 000 000
Programme statistique ANSD	1 200 000 000
Construction siège ANSD	300 000 000
AGENCE NATIONALE POUR LA RELANCE DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES EN CASAMANCE (ANRAC)	300 000 000
Programme Appui à la Relance Economique et Sociale en Casamance	300 000 000
AGENCE SENEGALAISE D'ELECTRIFICATION RURALE (ASER)	10 466 000 000
Programme d'Appui au Fonctionnement de l'ASER	1 900 000 000
Fonds de contrepartie aux concessions d'électrification rurale	1 500 000 000
Programme Urgence Electrification rurale	7 066 000 000
AGENCE SENEGALAISE POUR LA PROPRIETE INTELECTUELLE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (ASPIT)	100 000 000
Programme d'Acquisition et de Diffusion Technologique	100 000 000
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'ENCADREMENT DES PME (ADPME)	265 000 000
Cellule entreprise en difficulté	85 000 000
Appui ADPME	180 000 000
AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM)	2 000 000 000
Contrepartie Projet de Renforcement et d'Equipeement des Collectivités locales (PRECOL)	300 000 000
Achèvement chantiers PRECOL	800 000 000
Projet de Gestion des Eaux Pluviales (PROGEP)	900 000 000
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES (ARM)	100 000 000
Projet d'Edification d'Infrastructures de Stockage	100 000 000
AGENCE POUR L'ECONOMIE ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE	350 000 000
Projet d'appui au fonctionnement de l'agence pour la maitrise et l'économie de l'énergie	100 000 000
Programme de promotion à l'économie de l'énergie	250 000 000
AGENCE NATIONALE POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES	500 000 000
Programme Orio : Renforcement des structures de santé par voie solaire dans le bassin arachidier	500 000 000
AGENCE DE PROMOTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE NATIONAL	250 000 000
Maîtrise des eaux de surface sur PVB	250 000 000
AGENCE NATIONALE DE LA CASE DES TOUT PETITS (ANCTP)	1 155 400 000
Construction et Equipement Cases des Tout Petits	850 000 000
Achat Manuels Cases des Tout Petits	305 400 000

**ANNEXE 10 bis (suite)****SITUATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES****FCFA**

INTITULES AGENCES	Crédits 2015
AGENCE NATIONALE DES ECO-VILLAGES	406 000 000
Programme Eco-villages	406 000 000
AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE APPLIQUEE	180 000 000
Centre africain de Recherche et d'Application (CARA)	65 000 000
Projet Parc Technologie	90 000 000
Projet laboratoire Biopole	25 000 000
AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE	519 000 000
Programme grande muraille verte	519 000 000
AGENCE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ANAT)	400 000 000
Programme d'Appui à l'aménagement du Territoire	300 000 000
Programme decennal de lutte contre les inondations: Phase d'urgence/ volet aménagement du territoire	100 000 000
AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES	680 000 000
Projet Appui ANEJ	680 000 000
AGENCE DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS ET EDIFICES PUBLICS (ACBEP)	500 000 000
Projet d'Appui à l'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics	500 000 000
AGENCE DE LA GESTION DU PATRIMOINE BATI DE L'ETAT	100 000 000
AGENCE NATIONALE DES AFFAIRES MARITIMES (ANAM)	937 000 000
Projet de Développement du Port de Ziguinchor	937 000 000
AGENCE NATIONALE DE LA MAISON DE L'OUTIL	310 000 000
Projet de la Maison de l'Outil	310 000 000
TOTAL	71 223 400 000

ANNEXE 11

OPERATIONS BUDGETAIRES DES AGENCES ET ENTITES PUBLIQUES BENEFICIANT D'UNE SUBVENTION DE PLUS DE CINQ (5) MILLIARDS

Structures	Libelles	Prévisions 2013	Exécution 2013	Prévision 2014	Exécution au 31/08/2014
APIX	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat)	3 059 433 000	2 659 433 000	1 847 301 000	1 385 475 750
	Transfert en Capital (Etat)	16 900 000 000	16 900 000 000	18 100 000 000	13 400 000 000
	Bailleurs de Fonds	22 684 708 986	10 278 670 089	10 730 078 802	6 303 890 420
	Ressources propres	170 000 000	233 775 350	414 769 415	223 555 015
	Total Recettes	42 814 141 986	30 071 878 439	31 092 149 217	21 312 921 185
	Fonctionnement	2 736 929 400	3 161 112 754	3 534 508 510	2 321 176 017
	Investissement	65 389 361 536	34 434 815 864	92 010 810 768	52 214 007 341
	Total Dépenses	68 126 290 936	37 595 928 618	95 545 319 278	54 535 183 358
AGEROUTE	Report à nouveau	30 249 582 099	30 249 582 099	70 922 300 101	51 800 000 000
	Transfert courant (Etat)	3 500 000 000	3 319 338 500	3 500 000 000	2 250 661 500
	Transfert en Capital (Etat)	118 729 118 119	80 962 105 950	100 090 600 000	55 082 727 483
	Bailleurs de Fonds	103 882 207 184	45 450 850 558	173 959 021 498	33 817 836 752
	Ressources propres	232 000 000	148 370 503	232 000 000	70 928 303
	Total Recettes	256 592 907 402	160 130 247 610	348 703 921 599	143 022 154 038
	Fonctionnement	3 732 000 000	3 393 668 045	3 732 000 000	2 084 165 107
	Investissement	252 860 907 402	111 883 522 993	344 971 921 599	99 611 176 173
	Total Dépenses	256 592 907 402	115 277 191 038	348 703 921 599	101 695 341 280
ASER	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat)	3 296 201 709	1 458 000 000	2 282 000 000	1 711 500 000
	Transfert en Capital (Etat)	2 994 176 577	3 400 000 000	4 664 000 000	3 377 500 000
	Bailleurs de Fonds	11 168 251 543	4 361 266 268	7 020 347 744	1 764 692 100
	Autres recettes		920 000		
	Total Recettes	17 458 629 829	9 220 186 268	13 966 347 744	6 853 692 100
	Fonctionnement	3 654 295 157	3 203 468 611	2 944 517 060	1 390 494 915
	Investissement	13 804 334 692	4 566 240 716	11 021 830 684	1 944 154 386
	Total Dépenses	17 458 629 849	7 769 709 327	13 966 347 744	3 334 649 301

ANNEXE 11 (suite)
OPERATIONS BUDGETAIRES DES AGENCES ET ENTITES PUBLIQUES BENEFICIANT D'UNE SUBVENTION DE PLUS DE CINQ (5) MILLIARDS

Structures	Libelles	Prévisions 2013	Exécution 2013	Prévision 2014	Exécution au 31/08/2014
COUD	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat)	15 278 000 000	15 145 115 891	13 205 584 109	13 073 000 000
	Transfert en Capital (Etat)				
	Contribution Autres Etats et Organisme	20 000 000	2 000 000	20 000 000	
	Contributions personnelles	15 000 000	16 250 000	20 000 000	
	Ressources propres				
	Recettes d'exploitation interne	1 817 400 000	1 261 501 607	1 904 400 000	597 059 546
	Reprise subvention d'investissement	1 719 855 421	1 716 795 418	1 716 795 418	
	Total Recettes	18 850 255 421	18 141 662 916	16 866 779 527	13 670 059 546
	Fonctionnement				
	Charges d'exploitation interne	15 706 328 640	15 427 559 108	14 050 684 109	12 840 129 556
	Dotations aux amortissements	1 719 855 421	1 422 933 937	1 716 795 418	
	Investissement	1 424 071 360	1 291 169 871	1 099 300 000	829 929 990
	Total Dépenses	18 850 255 421	18 141 662 916	16 866 779 527	13 670 059 546
UCAD	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat)	21 353 337 796	24 755 956 863	20 565 237 508	19 818 573 800
	Transfert en Capital (Etat)				
	Autres recettes	6 926 329 177	3 430 020 618	9 189 912 969	4 659 172 288
	Ressources propres				
	Total Recettes	28 279 666 973	28 185 977 481	29 755 150 477	24 477 746 088
	Fonctionnement	26 929 232 252	26 868 682 657	28 058 366 442	19 385 405 054
	Investissement	1 350 434 721	428 865 038	1 696 784 035	64 000 835
	Total Dépenses	28 279 666 973	27 297 547 695	29 755 150 477	19 449 405 889

ANNEXE 12

RISQUES BUDGETAIRES

(Cautions, garanties, autres risques contingents)

1- Cautions

Producteur Indépendant d'Electricité (Kounoune Power) : risque de mise en jeu de caution faible.

2- Capital social appelé non versé :

Néant.

3- Actions en justice :

Montants des risques susceptibles d'être réclamés en 2015 au titre des contentieux pendants devant les tribunaux internationaux et nationaux : **5 milliards FCFA.**

4- Autres obligations contingentes :

Eu égard aux difficultés de certaines entreprises du secteur parapublic liées au niveau trop élevé de leur endettement et à l'insuffisance de leurs ressources d'exploitation, L'Etat pourrait, bien qu'aucune forme de garantie ne l'y oblige, venir en aide à ces structures en difficulté, dans la limite de ses disponibilités financières.

ANNEXE 13

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RESTRUCTURATION DES AGENCES D'EXECUTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration des agences d'exécution, l'Etat du Sénégal a pris une série de mesures en vue d'asseoir une meilleure organisation des agences et structures assimilées et d'optimiser leur coût de fonctionnement.

Ainsi, des contrats de performance ont été signés avec cinq agences :

- Agence des travaux et de gestion des Routes (AGEROUTE)
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD);
- Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA);
- Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM);
- Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE);

Par ailleurs, il a été procédé à la fusion de 3 agences dont les missions et objectifs étaient similaires. Il s'agit de :

- l'Agence Nationale pour l'Emploi des jeunes (ANEJ) ;
- l'Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (AJEB)
- l'Agence nationale des Marchands ambulants (ANAMA) ;

Ces entités ont été remplacées par l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

En outre, sur un total de 18 fonds, deux ont été supprimés :

- le Fonds national de Promotion des Jeunes (FNPJ) ;
- le Fonds de soutien aux initiatives féminines (FSIF)

Ce travail de restructuration sera poursuivi en 2015 avec la fusion d'autres agences, la rationalisation des fonds et leur organisation en pôle.

ANNEXE 14
SOUTIEN BUDGETAIRE DIRECT ET INDIRECT
AU SECTEUR DE L'ENERGIE POUR 2015

Nature	Montant (en milliards FCFA)	Observations
Compensation tarifaire SENELEC (FSE et budget Etat)	66	Sur les 66 milliards, 19,4 milliards font l'objet de transferts directs au FSE, le reste étant financé par les taxes parafiscales du FSE.
Subvention du blocage du prix du gaz butane	4	
Arriérés de remboursements de pertes commerciales sur le gaz	3,5	
Compense Senelec SAR (Marge de soutien à la SAR)	9	
Remboursement différentiel transport produits pétroliers	0,8	
Investissements	54,046	Dont 50,6 milliards sur financement extérieur. En outre, le FSE prend en charge 12,6 milliards de ce montant au titre des extensions des centrales, notamment de Boutoute.
Total	137,346	

Source : Prévisions budgétaires de la LFI 2015 et du budget du FSE.

Soutien budgétaire indirect cumulé en milliards de FCFA à fin août 2014 :

Nature	Montant
Dettes douanières	85,9
Dettes fiscales	6,7
Dettes rétrocédées	0,03
Total	92,6

Source : DGID, DGD, DGCPT.